

Vers une société de réconciliations

Des principes et idées libres de droits

NOTE DE LA FABRIQUE — SEPTEMBRE 2026

La Fabrique de Nos Réconciliations est une initiative civique qui vise à réconcilier les citoyens avec une vision active de la politique : les rendre acteurs plutôt qu'assujettis, dans un espace libéré des enjeux partisans, où chacun peut contribuer à l'élaboration de principes, d'idées et de projets sur l'organisation de notre vie collective.

Cette note fait partie des premières productions de la Fabrique. Fruit d'une année de réflexion et de discussions collectives entre ses membres, elle tente de définir ce que pourraient être les grands principes collectifs qui pourraient fonder une société de la réconciliation, et explore des pistes concrètes.

Initiée par 250 personnes venues de tout le territoire et d'horizons variés (associations, entreprises, secteur public, etc.), **la Fabrique s'ouvre plus largement aux citoyens à l'automne 2026.** Elle partage ses premières propositions afin de les mettre au travail publiquement, et animera plusieurs formats d'échange en ligne ou lors de délibérations locales, pour les bonifier.

Vous pouvez participer à la discussion en nous contactant.

[Contribuer à la réflexion](#)

Sommaire

Préambule : La construction d'un récit	3
1. Le besoin de réconciliations	6
2. Les obligations, fondements des droits	7
3. La capacitation, préalable aux réconciliations	7
4. Vider de son venin la rhétorique anti-système	9
5. Favoriser l'alignement des comportements sur l'intérêt général	10
6. La société de la confiance : condition des réconciliations	12
7. Pas de réconciliation sans reconnaissance, sans une société de la reconnaissance	14
8. Réconcilier Solidarité et Responsabilité. Réconcilier assurance et prévention	19
9. La réconciliation avec le travail et la prise en compte du temps	22
10. La contribution citoyenne généralisée	24
Postambule : la poursuite du récit	25

Préambule : La construction d'un récit

Il y a deux sortes de récits.

Le premier est celui qu'on écoute, auquel on veut croire, et dont on attend qu'il se déroule. Celui-là a peu de chances de se réaliser, aussi tentant soit-il, parce qu'il ne fait pas de nous de véritables personnages de ce récit, mais de simples figurants.

Le deuxième est celui qu'on écrit, auquel on participe, dont on est acteur. Notre récit.

Nous proposons de participer à l'écriture du récit de nos réconciliations.

Ce n'est pas la voie de la facilité ni du confort.

« Nous proposons de participer à l'écriture du récit de nos réconciliations. »

Il ne s'agit pas de raconter une histoire, mais de voir comment on peut faire l'histoire ensemble, à un moment où l'histoire vacille, **à commencer par ses fondations, que nous pensions solides.**

Ces fondations, ce sont elles qui organisent notre vie collective, celles qui nous font, avec évidence, nous sentir appartenir à un même ensemble, une même réalité qui a pour nom la République française, cette communauté politique dont le nom figure sur nos bâtiments officiels, nos pièces d'identité et nos avis d'imposition, sur nos écoles et sur nos hôpitaux.

Elle a en temps normal le statut de point de départ fondamental. La République française, c'est ce qui vient avant la politique, avant le débat, avant les dissensus.

C'est cela qui est aujourd'hui en question, puisque nous avons le sentiment que nous ne sommes, peut-être, plus d'accord sur l'essentiel.

Ce sentiment, il faut le prendre au sérieux.

Il a un double ressort. Le premier est une impression lancinante : celle de ne plus avoir de prise sur les événements. Les choses nous échappent, sur tous les plans : économique, climatique, géopolitique. Les enjeux n'ont jamais été aussi élevés et nous n'avons jamais eu le sentiment d'être aussi impuissants. Même un fait divers, dramatique, ne fait pas que nous émouvoir. Il nous déstabilise, comme si chacun d'eux était la preuve que nous ne pouvions rien faire. Ce paradoxe est le cœur de notre état présent : il explique la profondeur de l'inquiétude et la violence croissante des réactions.

Et quand nous essayons malgré tout d'agir, nous faisons l'expérience de l'empêchement : tout se passe comme si nos sociétés démocratiques, libérales, économiquement avancées étaient devenues incapables de se transformer, tout en souffrant de cette incapacité. Nous avons la conviction d'être à la pointe du progrès ; nous subissons désormais, sur tous les plans.

Nous voyons bien tout ce que nous rejetons et nous sommes capables de formuler précisément ce qui pour nous est inacceptable, ce qui doit nécessairement changer. Mais c'est comme si tout cela était hors de notre portée chaque fois que nous essayons de gravir la montagne devant nous.

Pourtant, le mal est encore plus profond. Non seulement nous avons le sentiment d'avancer dans le brouillard, sans prise sur les choses et les événements, mais nous ne savons plus très bien en quoi nous pourrions bien avoir confiance, c'est-à-dire ce sur quoi nous pourrions bien compter malgré tout.

Tout ou presque paraît relatif ou incertain : le progrès des sciences et des techniques a accéléré la catastrophe climatique ; l'ouverture des frontières a conduit à la mise en compétition des systèmes politiques

et économiques; l'affirmation des droits individuels a accéléré la fragmentation et nourri le désengagement collectif.

Et c'est ainsi que les principes les plus fondamentaux sont eux aussi atteints par le doute. Démocratie, tolérance, ouverture, libertés individuelles et collectives, état de droit, égalité politique, solidarité, tout ou presque semble pouvoir à nouveau être remis en question. Parce qu'ils semblent sonner creux, nous serions prêts à les abandonner. Des propositions impensables il y a quelques années encore circulent désormais dans l'espace public. Tout ou presque devient possible — et ce possible n'est jamais synonyme du mieux, mais toujours du pire.

C'est comme si nous n'avions plus de raison d'espérer.

C'est cette spirale d'un doute qui contamine tout qu'il s'agit à présent d'interrompre.

Cela signifie faire deux choses.

La première, c'est nous redonner des fondations solides, en reposant ensemble les principes communs qui nous lient, nous obligent, nous font tenir et agir ensemble, lesquels constituent bien plus qu'un consensus vague, puisqu'ils forment tout à la fois l'assise et l'horizon de nos sociétés et de nos actions, ce qui nous lie et ce qui nous dépasse.

C'est pourquoi nous avons reposé comme point de départ de notre démarche une idée simple, empruntée à Simone Weil : nous avons des obligations vis-à-vis les uns des autres, comme nous avons des obligations vis-à-vis du vivant dans son ensemble.

Ces obligations ne signifient pas des renoncements à notre liberté ou des concessions à l'ordre social, ce sont des obligations essentielles qui s'imposent à nous avec toute la force de l'évidence : nous nous devons au faible, au fragile, à celui qui a moins que nous, à celui qui a faim ou qui n'a pas de toit. Ces obligations ne naissent pas du raisonnement ou du calcul, elles n'ont pas de contrepartie, elles viennent du plus profond de nous-mêmes. Elles font de nous des êtres humains. Elles fondent la société comme société. Elles instituent l'ordre social et en font un ordre humain.

La deuxième, c'est de montrer qu'il n'est pas besoin de frapper fort pour frapper juste et de tout changer pour changer quelque chose. La Fabrique est un démonstrateur : elle entend prouver par l'exemple que nous sommes capables d'apporter des réponses aux questions qui nous obsèdent tous, en changeant fondamentalement de méthode.

Changer de méthode, c'est poser comme point de départ que les problèmes que nous avons à résoudre ne nous sont pas extérieurs. Ce n'est pas les autres qui sont récalcitrants au changement; nous le sommes tous, pour une raison ou pour une autre et ces raisons, bien souvent, ont du sens. Cela ne veut pas dire qu'il faudrait pour cela renoncer, mais que ces raisons précises doivent être entendues et prises en compte.

Là se niche en effet le besoin radical de reconnaissance qui traverse notre société : dans cette absence de certitude du fait d'avoir été entendu. Comment s'étonner dès lors que la première posture soit désormais la mise en doute systématique des intentions des gouvernants?

Si nous avons tant de mal à aller au bout de nos intentions, à parvenir par exemple à remettre debout notre école ou nos hôpitaux, c'est que chacun de nous n'est pas toujours en accord avec lui-même. Ce que le citoyen voudrait, le professionnel ou l'individu le refuse parfois; et vice versa. Les grandes lignes de fracture de notre époque ne nous sont pas extérieures. Elles nous traversent nous aussi et ce sont elles qui nous paralysent collectivement.

Ce n'est pas une posture théorique : nous sommes tous, en même temps, des citoyens, des professionnels, des parents, des enfants, des proches, des amis, des concurrents, des voisins. Nous savons tous, au

fond de nous-mêmes, qu'il faut articuler ensemble ces points de vue, ces attentes et ces intérêts pour toucher juste.

C'est cela que nous appelons fabrique des réconciliations — entre nous comme en nous.

Au cœur de la Fabrique, il y a donc un pari : celui d'inverser la manière habituelle de raisonner, en faisant l'hypothèse que si nous acceptons de regarder ensemble une question dans sa globalité, en refusant de nous retrancher derrière une manière et une seule de voir la question, nous sommes capables de réussir là où nous ne faisons plus qu'échouer.

Dire tout cela, ce n'est pas dire qu'il y aurait, masqué par les intérêts particuliers qui nous traversent, un intérêt général qui attendrait seulement d'être découvert.

La Fabrique est bien une fabrique : elle cherche à construire un consensus, qui n'est ni une vérité révélée ni la seule approche possible, mais qui, parce qu'il réunit les points de vue, a une chance sérieuse d'être mis en œuvre et de produire des effets.

C'est pourquoi il n'y a de réconciliation qu'en pratique : elle ne repose pas sur des bons sentiments, et ne peut rien avoir de définitif ou de magique, mais elle refait parler et agir chacune et chacun et sur cette base partagée, elle produit du commun.

En somme, la vocation même de la Fabrique est de montrer par l'exemple que c'est d'abord en nous tous que nous pouvons et devons garder confiance.

C'est à cette condition que nous pourrions retrouver confiance dans tout le reste – et notamment dans un avenir qui ne sera certes plus marqué du sceau d'une promesse de progrès généralisé et automatique, mais qui est entre nos mains et qui, à défaut d'être absolument bon ou mauvais, pourrait bien être meilleur, car nous en sommes, tous ensemble, les seuls auteurs.

Dans un récit, il faut des mots auxquels on donne un sens. Les mots de notre récit, à construire ensemble, sont les mots « **Réconciliations** », « **Capacitation** », « **Obligations** », « **Confiance** », « **Reconnaissance** ».

Ces mots peuvent sembler abstraits.

Comment ces concepts peuvent-ils répondre à nos préoccupations quotidiennes ? Celles de nos conditions de vie, de la manière dont on se nourrit, se loge, se soigne, se déplace. Celles de nos peurs face à la situation internationale, aux crises, aux guerres, à la dégradation du climat, à l'insécurité, à la technologie. Celles de nos aspirations pour notre avenir et celui de nos enfants.

Notre conviction, c'est que nous ne répondrons pas à ces préoccupations, ces peurs et ces aspirations en attendant qu'on les traite à notre place, sans nous, sans faire appel à notre participation, à notre responsabilité, à notre disponibilité.

Ces mots dessinent un nouveau cadre, différent de celui qui abrite le débat politique traditionnel, et constituent des points d'appui à partir desquels on peut fabriquer des solutions.

La Fabrique, ce sont donc des idées et des outils, libres de droits, qui ouvrent des débats plutôt que de commencer par les clore, qui permettent à chacun de réfléchir à sa propre contribution plutôt que de remettre son sort entre les mains d'autrui, qui s'appuient sur des valeurs communes plutôt que sur ce qui nous divise, qui cherchent à résoudre nos contradictions plutôt qu'à les exacerber.

1. Le besoin de réconciliations

Nous proposons de mettre les réconciliations au centre d'un projet, au cœur d'une démarche. D'en faire un état d'esprit.

Réconciliations cesse d'être un terme fade quand on le met face à son contraire : la tentation de la guerre civile. Une guerre civile qui ne se fait pas directement avec des fusils et des bombes, mais qui y ressemble quand on fait de l'État de droit son ennemi, quand la violence des mots domine l'Assemblée parlementaire, quand la société est éruptive, quand l'intolérance est forte, quand les différentes composantes de la société ont l'impression d'avoir des destins distincts ou opposés, c'est-à-dire l'absence de destin, quand on pointe du doigt des ennemis, plus que des adversaires.

Dans l'histoire récente, nous avons connu la plus grande et la plus belle réconciliation, au lendemain d'une immense catastrophe. C'est la réconciliation entre la France et l'Allemagne après trois quarts de siècle de conflits, deux guerres mondiales et une extermination de masse. C'est la réconciliation qui fait naître l'idée d'Europe et l'adhésion volontaire de nations à un projet commun.

Nous pensons que les réconciliations peuvent aussi précéder les catastrophes, et les éviter.

Réconciliations au pluriel, car nous lui donnons plusieurs sens, nous lui faisons jouer plusieurs rôles, nous avons beaucoup à réconcilier.

« Il n'y a pas de décret de réconciliation. Les réconciliations se fabriquent. »

D'abord nous réconcilier avec nous-mêmes. Nous souffrons d'un décalage entre nos comportements et nos idéaux, nos actions et nos aspirations. Nous vivons dans des contradictions permanentes, dont nous n'avons pas toujours pleinement conscience. Nous n'en sommes pas les seuls responsables, ni même les premiers responsables. Cette dissociation résulte de mécanismes économiques, démocratiques, sociaux qui, en grande partie, induisent des comportements contraires à l'intérêt général et souvent, paradoxalement, contraires à nos propres intérêts.

Ensuite, nous réconcilier entre nous. Nous vivons dans un environnement qui nous divise, nous oppose, nous antagonise, organise la polarisation. Pourtant, nous partageons de mêmes aspirations, ou lorsque ce n'est pas le cas, nous sommes susceptibles de les partager. Nous ne sommes pas condamnés à la guérilla civile, si ce n'est la guerre civile.

Réconcilier des concepts qui semblent contradictoires, incompatibles les uns avec les autres. La solidarité semble contradictoire avec la responsabilité. La construction d'une grande puissance européenne semble contradictoire avec le besoin de proximité et d'identité. Le respect des enjeux environnementaux nous apparaît contradictoire avec la satisfaction de nos besoins. Et la satisfaction de nos besoins contradictoire avec les contraintes budgétaires et économiques.

Bien sûr, nous réconcilier avec le vivant, avec l'environnement, avec la planète. Cesser de la réchauffer. Cesser de nous détruire en détruisant la biodiversité. Ce n'est pas la planète qui se réchauffe, c'est nous qui la réchauffons.

Enfin, nous réconcilier avec la politique. En la fabriquant plutôt qu'en la subissant. En la remettant à sa place. En lui assignant d'autres ambitions. En en étant partie prenante. En devenant les premiers acteurs de la politique.

Car nous avons besoin de la politique pour opérer cette réconciliation, pour réaligner nos intérêts. Réaligner nos comportements avec nos intérêts. Réaligner nos intérêts particuliers avec l'intérêt général. Ne pas nous enfermer dans des contradictions insolubles.

Si nous nous attachons au terme de « réconciliations », c'est aussi parce qu'il s'oppose à celui de capitulation. Dans les grandes réconciliations, il n'y a pas de vaincu. Il n'y a pas de renoncement.

Et les réconciliations ne s'imposent pas d'elles-mêmes. Il n'y a pas de décret de réconciliation. Les réconciliations se fabriquent.

2. Les obligations, fondements des droits

La Fabrique de nos réconciliations propose de repenser la société à partir des obligations mutuelles de tous envers tous, comme réponse à tous les dangers communs, comme préalable à l'affirmation de droits, et comme condition pour concilier et réconcilier les droits de tous et de chacun.

Si tout repose d'abord sur des droits, les demandes infinies de droits nouveaux ne pourront jamais être satisfaites, les droits réels se limitant à des droits formels. La concurrence des droits mine la cohésion sociale car l'édifice des droits ne tient pas sans fondations, que sont les obligations préalables aux droits. La solidarité, la fraternité ne sont plus vécues comme des obligations naturelles et nécessaires mais comme des contraintes imposées et subies. Les obligations ne sont plus perçues comme équitablement réparties, mais comme des limites qui pèsent sur les plus vulnérables. Leur énoncé n'est plus clair mais est obscurci par un maquis de normes et de règlements, matérialisés par des formulaires illisibles. L'une des obligations fondamentales dans une démocratie, « Nul n'est censé ignorer la loi », est devenue une injonction paradoxale, avec une loi indéchiffrable et dont les conditions d'élaboration renforcent la méfiance.

Nous faisons partie d'une même société parce que nous sommes unis par la conscience des obligations qui sont les nôtres. Cette appartenance nous ouvre des droits, qui ne peuvent jamais prendre le pas sur ces obligations premières.

Est citoyen celui qui satisfait ses obligations. Est une institution de la République celle qui veille au respect des obligations, par elle-même et par les citoyens. Est légitime une institution qui respecte ses propres obligations, envers les citoyens, qui atteint les buts qu'elle se donne, en ce qu'ils consolident ces obligations fondamentales.

Pour construire ensemble notre avenir, il faut établir ce que doivent et peuvent être ces obligations. Il faut les déclarer. Non pas pour concurrencer la Déclaration des droits, qui est un pilier de notre Constitution et une référence pour nos constructions démocratiques et sociales, mais pour que ces droits ne soient plus « suspendus », mais solidement ancrés à des obligations.

Ajoutons un mot : la confiance dans l'État n'a que deux piliers possibles, la force ou la loi, la violence ou l'obligation. Dans le cadre de ces obligations communes, dont chacun ressent le besoin dans un moment d'ébranlement social et aussi moral, tout redevient possible.

3. La capacitation, préalable aux réconciliations

La distance abyssale entre la politique et la société, entre la politique et nous, résulte certainement des travers du fonctionnement des institutions et partis politiques, mais aussi d'un malentendu quant à nos attentes à l'égard de la politique. On lui demande trop, elle en donne trop peu. On lui confie son sort,

plutôt que de faire confiance en notre capacité d'agir. On attend qu'elle change la société, plutôt que de nous aider à changer nous-mêmes.

La Fabrique de nos réconciliations cherche à modifier, recalibrer notre rapport à la politique : non pas raisonner seulement en termes d'attentes vis-à-vis de la politique mais faire en sorte que nous précédions la politique. Même dans une démocratie représentative, le pouvoir d'agir ne se délègue pas. Nos gestes, nos comportements, nos aspirations, nos actions, nos abstentions sont politiques.

Nous avons plus de pouvoirs que nous pensons. Pouvoirs de citoyens, de consommateurs, de salariés, pouvoir de l'engagement, du vote, du comportement. Nous pouvons décider qui nous représente, dans l'entreprise comme dans la cité et la Nation, nous pouvons influencer sur le cours des entreprises, et donc de l'économie en général, nous pouvons définir le cadre institutionnel. Certes nous ne pouvons que le faire collectivement, mais ce collectif est constitué de chacun d'entre nous.

Et pourtant nous avons l'impression de subir. Que nous n'avons pas le choix. Que nous sommes sujets et non pas acteurs. Que nous n'aurons pas choisi ceux auxquels nous donnons notre voix. Que nos modes de vie sont façonnés par d'autres. Alors que tant la vie politique, la vie publique, que l'économie procèdent de nous, dans une démocratie et une économie de marché, nous vivons avec ce paradoxe, qui prend plusieurs formes.

Les acteurs du marché ont conscience de leur dépendance à l'égard des consommateurs. Ils dépensent des sommes folles pour les influencer. Eux savent qu'ils peuvent agir sur nos comportements. Le monde politique le sait également. C'est d'ailleurs l'essence même du populisme.

C'est un paradoxe de se trouver individuellement impuissant. Cela serait compréhensible pour un individu isolé, pensant radicalement différemment des autres, confronté à sa propre impuissance. Mais, ce qu'on observe, ce sont des gens nombreux, partageant sinon les mêmes sentiments du moins des aspirations proches, et des aspirations compatibles les unes avec les autres, souvent majoritaires, qui ressentent ce sentiment d'impuissance, d'invisibilisation, d'absence de reconnaissance.

Ceci trouve plusieurs explications.

La première est la crainte que son changement de comportement n'ait aucun impact, parce qu'isolé. Que je vote ou non, aucune élection ne dépend d'une seule voix. Si je trie mes déchets et que beaucoup ne le font pas, mon geste est inutile. Si je me détourne d'un produit peu « éthique », et que je suis le seul, cela ne fera pas changer l'attitude de l'entreprise.

La deuxième explication réside dans l'effort qu'il faut produire pour changer son comportement. Accepter de payer plus, de consacrer plus de temps, de renoncer à une satisfaction immédiate, ou simplement à une facilité, effort qui ne vaut pas, si on n'a pas la certitude du résultat.

La troisième explication tient à ce que les « pouvoirs » s'efforcent de se mettre à l'abri de ces évolutions de comportement. En influençant, en décrédibilisant, en divisant, en segmentant, en s'opposant à des régulations et par différentes techniques souvent efficaces, en usant et abusant de l'asymétrie informationnelle.

Les politiques publiques doivent-elles se contenter d'être adaptées aux comportements observés, quitte à en compenser les effets contraires au bien commun ou peut-on leur assigner comme finalité première de favoriser l'alignement des comportements sur ce bien commun ?

C'est avec cette finalité que nous proposons de renouer. Et ces questions fondamentales que nous pensons devoir traiter :

- Comment chercher à **aligner les comportements sur le bien commun sans tomber dans l'excès de normer les comportements, d'imposer une norme morale ?**

- *Quels sont les leviers à actionner pour mieux aligner les intérêts individuels et l'intérêt collectif, sans pour autant empiéter sur les libertés ?*
- *Comment promouvoir l'alignement des comportements sans sombrer dans une société du contrôle ?*

Pour désigner cela, les Anglo-Saxons utilisent deux mots : « **empowerment** », né au Québec et « **capabilités** », que l'on retrouve chez de grands penseurs comme Amartya Sen.

La France n'a pas l'équivalent dans son vocabulaire courant, pour des termes tantôt assimilés à l'émancipation, à l'autonomisation, ou à la capacité. Cette absence tient probablement à ce que nous n'attachons pas suffisamment d'importance à ces concepts, qui ne rentrent pas dans nos grilles traditionnelles. Une grille dans laquelle les citoyens restent des « sujets », où l'État est, à lui seul, assimilé au bien commun, et où la solidarité fait système avant d'être pratiquée.

Un pays où nous vivons avec la crainte que la culture des « capacités », soit prétexte à un désengagement de l'État, ou entretienne des rapports de domination.

Nous utiliserons le terme « capacitation », pour évoquer ce qui nous semble majeur : déclencher le pouvoir d'être acteur, de peser à la fois sur son destin individuel et sur le destin collectif, prendre conscience de son pouvoir, mais aussi de ses limites quand on est isolé, et réaliser que les Institutions procèdent d'abord de nous-mêmes.

Or, sans capacitation, nous pensons que l'État est autre (dans le régime monarchique, l'État c'est moi, dans le régime démocratique, l'État c'est nous, et dans notre état, l'État, ce sont les autres). Sans capacitation, nous pensons que la solidarité est une machine, avant d'être ce qui nous relie. Sans capacitation, nous pensons que le marché a son existence propre, sans prendre conscience que nous en sommes les piliers.

Sans capacitation, nous ne pouvons nous réconcilier avec ce que nous percevons comme extérieur, étranger, inaccessible.

4. Vider de son venin la rhétorique anti-système

Le populisme, qui s'oppose aux réconciliations, se nourrit d'une dénonciation du « système ». On peut contester l'existence même d'un « système ». On peut, avec raison, souligner le grave danger de réfuter la légitimité des scientifiques, des intellectuels, des juges, des hauts fonctionnaires, des journalistes, des chefs d'entreprises, des syndicalistes, et des responsables politiques. On peut facilement repérer ce qu'il y a de tendancieux, voire nauséabond, dans une dénonciation du système qui flirte avec le complotisme, qui est un ingrédient classique du populisme et qui parfois cache des sentiments antisémites.

Mais on peut aussi reconnaître qu'il existe un fonctionnement des pouvoirs qui s'apparente à ce qui est, par facilité, nommé « système » et qui pose un problème démocratique sérieux. Et que faire comme si ce problème n'existait pas renforce la rhétorique anti-système qui nourrit le populisme. Les mécanismes de décision ne sont pas transparents; il existe des « barrières à l'entrée » pour les cercles du pouvoir; l'entre-soi est une réalité; le pouvoir économique influence le pouvoir politique, parfois de manière « démocratique », parfois de manière nettement moins honorable; la loi n'est pas toujours la même pour tous; tous les intérêts ne sont pas préservés de la même manière et il existe des mécanismes qui s'apparentent à de la corruption, pas toujours dénoncés comme tels ni combattus.

Il faut donc prendre à bras-le-corps tout ce qui peut donner prise à une telle critique : la dénégation de tout « effet de système »; la sous-représentation au Parlement de certaines catégories socio-professionnelles; les critères de réussite dans le système éducatif; les effets des concours de recrutement qui

maintiennent des mécanismes de « reproduction » ; la confusion d'intérêts économiques et d'intérêts publics ; les lieux d'entre-soi ; le discours qui oppose « la raison » au peuple ; la croissance de certaines inégalités ; la complexité et l'opacité de la norme ; la non reconnaissance de certaines fonctions, certains métiers, certaines activités.

Les réconciliations ne peuvent s'opérer entre tous si ce sujet n'est pas pris au sérieux. Le prendre au sérieux, cela ne signifie pas légitimer le complotisme, ni évacuer la dénonciation de l'entre-soi. Pour la Fabrique de nos réconciliations, il est difficile d'envisager les réconciliations lorsque les ouvriers et employés représentent entre 5 et 6% des députés mais environ 45% de la population active, quand un enfant dont les parents ne sont pas diplômés du supérieur a seulement une chance sur trois de devenir diplômé, alors qu'un enfant dont un parent est diplômé a trois chances sur quatre ; quand trois quarts des dirigeants du CAC 40 sont issus de quatre écoles ; quand les personnes nées à Paris ont 9 fois plus de chances d'accéder aux plus grandes écoles que ceux nés sur tout autre point du territoire, et que cet écart s'est aggravé dans le temps.

Il ne faut pas craindre ce sujet, mais au contraire caractériser finement ce qui pose problème, mettre à plat les données qui l'illustrent, en analyser les causes profondes et travailler des pistes pour apporter des remèdes, pistes qui ne peuvent qu'être issues d'échanges avec ceux qui ne font pas partie du système. On peut en esquisser quelques-unes, non pas pour clore le débat, mais pour l'amorcer :

- **La participation citoyenne au contrôle et à l'élaboration de la norme et au fonctionnement des services publics** : nos principes démocratiques reposent depuis la Révolution française sur l'idée que le peuple exerce son contrôle par ses représentants élus. C'est notamment en vertu de ce principe que le budget est voté par le Parlement. S'il n'est pas question de remettre en cause le système de démocratie représentative, celui-ci peut être complété, dès lors que les représentants élus sont assimilés à ce qui est considéré comme un système. Des assemblées ou des conseils, tirés au sort, pourraient se voir attribuer un pouvoir de questionnement, de contrôle, et de propositions, aux différents niveaux de décision ; ils doivent être suffisamment nombreux pour ne pas être des alibis. Ils doivent avoir accès à l'ensemble de l'information et de l'expertise. Au niveau national comme au niveau local, pouvoir avoir accès à l'ensemble des éléments de la décision, connaître l'usage des ressources publiques, avoir la possibilité d'interroger, organiser des auditions des décideurs (auditions qui doivent être publiques). Ceci pourrait être appliqué aux services publics, y compris le service public de l'information.
- **Les critères de réussite dans le système éducatif** : les propositions sur l'évolution du système éducatif sont de nature à le démocratiser. Ceci pourrait être accompagné de l'affirmation dans les missions du service public de l'enseignement, y compris de l'enseignement supérieur, de viser l'égalité des chances selon les origines socio-professionnelles et de l'assortir d'un mode de financement qui prenne en compte la réalisation de cet objectif.
- **L'organisation d'une consultation publique sur ce qui « fait système »**. Après tout, si une grande partie de la population considère qu'il y a un « système » qui lui confisque sa voix, sa défense, ses intérêts, le plus efficace est de la faire participer à une délibération sur ce qui lui semble faire système. Cela peut être fait dans le cadre d'une vraie « conférence citoyenne », ou plutôt d'une trentaine ou d'une cinquantaine de conférences citoyennes qui pourraient travailler à des propositions.

5. Favoriser l'alignement des comportements sur l'intérêt général

Nous avons évoqué les contradictions que nous voulons surmonter. Nous avons introduit la notion de « capacitation ».

Nous avons mis au premier plan des réconciliations, le fait de nous réconcilier avec nous-mêmes, c'est-à-dire de réconcilier nos comportements avec nos aspirations.

C'est aussi la réconciliation indispensable entre deux visions opposées.

La première qui fait reposer la responsabilité sur les comportements individuels, avec moins de réponses collectives et moins d'intervention publique.

La seconde qui, au contraire, renvoie à l'État le soin de compenser les conséquences des comportements des entreprises et des individus, au prix de dépenses élevées ou de régulations complexes. C'est ce qui conduit à ce que nous avons qualifié d'« échappement ».

La réconciliation, c'est de faire intervenir l'action publique non pas pour compenser les effets de nos comportements mais pour nous aider, nous inciter à les infléchir. C'est la logique de la prévention plus que la réparation.

Reprenons ce point, avec des exemples.

En l'absence de services publics de transport en commun, il est vain de fustiger l'usage de la voiture. Si l'offre alimentaire la plus accessible, physiquement et financièrement, est composée essentiellement d'aliments ultra-transformés, il est provocant d'en appeler au respect des recommandations nutritionnelles. Si les taxes rendent l'avion moins cher que le train, il est paradoxal d'appeler à préférer le train. S'il n'y a pas de médecins disponibles en ville quand on en a besoin, le recours aux services d'urgences devient la seule solution.

Ainsi, le modèle économique et l'offre de services publics influencent nos comportements et leurs conséquences sur les émissions de gaz à effet de serre, les maladies liées à l'alimentation, les dépenses publiques, l'emploi, l'économie locale. Et l'on peut très concrètement montrer quelles modestes inflexions de comportement, à condition qu'elles soient partagées et surtout non « punitives », peuvent avoir un impact sur ces « indices » qui nous gouvernent.

Cette difficulté à infléchir les comportements a une conséquence sur nos dépenses publiques. Il est plus coûteux de réparer que de prévenir, de compenser que d'éviter.

Ce sont notamment ces chiffres sur les conséquences économiques de l'utilisation du plastique, de la dégradation de la biodiversité, et plus généralement du changement climatique. Ce sont aussi les coûts générés par des maladies chroniques liées à nos comportements. C'est le coût faramineux des conséquences de la mauvaise alimentation.

C'est aussi ce qui peut être illustré par nos dépenses de transferts sociaux. Ce coût, souvent dénoncé, est la conséquence des inégalités primaires de revenu. C'est ce qui permet de réduire les écarts de 1 à 18 à 1 à 3 ou 1 à 4. Si le marché de l'emploi, ou les rapports de force sociaux, permettaient ab initio de produire une répartition plus équilibrée des revenus, le besoin de transferts sociaux serait bien moindre.

Ce qui fait dévier nos sociétés résulte de deux notions qui sont familières aux économistes et aux sociologues.

Celle des « externalités négatives » et celle de la mutualisation du risque.

Les deux procèdent du même mécanisme. La possibilité de faire supporter par d'autres, et le cas échéant par tous les autres, les conséquences négatives de ses actions. Un licenciement peut faire un chômeur qui bénéficiera d'un revenu payé par la collectivité. La décision prise par un employeur n'est pas de même nature, selon qu'il aurait ou non à supporter l'indemnisation du chômage lui-même.

C'est ce concept qui a conduit, de manière limitée et imparfaite, à inventer des mécanismes de « réinternalisation » des externalités négatives. Derrière ce nom compliqué, il y a par exemple, les « écotaxes », qui font payer au producteur le coût futur de l'élimination ou du réemploi de son produit.

Cette action sur les comportements nécessite un travail en plusieurs étapes : tout d'abord identifier les comportements clés à infléchir. Ensuite, montrer l'impact de modifications mêmes modestes de ces comportements. Enfin, concevoir les leviers qui permettent de rendre ces inflexions possibles, accessibles.

Ce travail doit être fait avec ceux qui sont concernés. Ce que propose la Fabrique est de partager les outils à cette fin.

6. La société de la confiance : condition des réconciliations

Notre société, notre système juridique et institutionnel sont fondés sur la méfiance. L'État se méfie des autres collectivités publiques, des acteurs privés, de ses propres agents et des citoyens. Et réciproquement.

Cette politique de la méfiance a des conséquences sur la centralisation — régime juridique de la méfiance — et sur une conception stricte de la norme. Une norme qui a pour ambition de tout régler, de prévoir l'ensemble des cas de figure et de laisser peu d'espace à l'appréciation, appréciation souvent confondue avec l'arbitraire, tandis que la norme est perçue comme la garantie du respect du principe d'égalité et de l'impartialité.

Cette méfiance est-elle justifiée ? Existe-t-il une indiscipline, une tendance à la tricherie, un goût pour l'arbitraire qui seraient des caractéristiques françaises qui justifieraient un encadrement particulièrement rigide pour éviter tout débordement ? C'est probablement plutôt l'inverse. La méfiance appelant la méfiance, l'excès de norme appelant le contournement, comme l'excès de pression crée la fuite.

Mais, quoi qu'il en soit, nous pouvons dire que nous atteignons, et même dépassons, les limites supportables de la méfiance. C'est la méfiance qui ne permet pas à un responsable d'une école de recruter ses enseignants, à une collectivité décentralisée d'exercer pleinement ses compétences, à un travailleur social de pouvoir débloquer une aide en fonction de la situation réelle d'une personne en détresse, à un constructeur de logement de mettre la cuvette des toilettes dans une salle de bains, et de nombreux autres empêchements, y compris jusqu'à peu de temps à un hôpital d'accepter les services d'un médecin bénévole, à une entreprise de pouvoir proposer un essai de quelques jours à un allocataire de minima sociaux n'ayant pas travaillé depuis des années, à une commission de surendettement de commencer à épurer la dette d'une personne pas suffisamment endettée et l'on peut multiplier les exemples, tout à fait innombrables.

Cette construction sur la méfiance stérilise l'esprit d'initiative, mine le sens de la responsabilité, complexifie les rapports sociaux, ralentit le processus de décision, bref crée l'empêchement.

Cette société de l'empêchement suscite de l'incompréhension et de la frustration. Combien d'initiatives semblent répondre à des besoins mais n'arrivent pas à se développer, parfois même pas à survivre, parce qu'elles se heurtent au fait qu'elles soient « hors cadre », qu'elles ne rentrent pas dans les bonnes cases, qu'elles contreviennent à des normes, qu'elles ne sont pas connectées aux politiques publiques, qu'elles ne sont pas reconnues et souvent ne trouvent pas leurs sources de financement ?

Combien de situations d'exclusions naissent de cette diabolique précision de la norme ? Le chômeur de longue durée, toutefois pas assez longue à un mois près pour rentrer dans un dispositif. L'entreprise qui, parce qu'elle ne remplit que 9 critères sur 10, ne pourra bénéficier de l'aide à l'installation sur un territoire. Le salarié du privé qui ne pourra pas occuper un emploi public parce que les critères de la grille salariale ne permettent pas de tenir compte de son ancienneté. Et d'innombrables autres.

Lorsque des parties se font confiance, elles concluent des contrats ou des pactes de confiance. C'est la voie qu'il nous faut explorer. Remplacer l'unilatéral par le contrat, la norme par la clause, le monopole par la délégation, le contrôle par l'évaluation. On attend de responsables politiques le courage. Le courage qui est peut-être le plus nécessaire aujourd'hui, c'est le courage de déléguer des pouvoirs, de pouvoir agir par contrat, de confier des pouvoirs plutôt que de prétendre les accaparer pour le compte de tous.

« Remplacer l'unilatéral par le contrat, la norme par la clause, le monopole par la délégation, le contrôle par l'évaluation. »

Cela peut se faire en combinant plusieurs leviers :

Le premier est la décentralisation. Parmi les démocraties, hors régimes autoritaires donc, nous restons une des nations les plus centralisées, celle où les collectivités territoriales (régions, départements, communes) ont le moins de compétences qu'elles peuvent exercer pleinement, celle où la part des recettes qu'elles décident elles-mêmes est la plus faible. Celle donc où le pouvoir est le plus éloigné des citoyens, notamment pour des décisions qui les concernent au premier chef, comme la santé et l'éducation. Les 1000 hôpitaux, y compris les plus petits hôpitaux locaux, sont des établissements publics de l'État. L'ensemble des enseignants de l'éducation nationale sont recrutés et affectés par le ministère, pas par les collectivités, ni par les établissements eux-mêmes. Il ne semble pas, à l'inverse, que quiconque ait un problème d'eau courante, alors qu'il s'agit d'une compétence municipale.

Sans avoir besoin de démontrer, ce qui serait malaisé, la supériorité absolue d'un modèle décentralisé par rapport à un modèle centralisé dans ces différents domaines, on peut aisément penser que si les élus qui sont aux prises avec leurs concitoyens ne peuvent pas répondre à leurs préoccupations quotidiennes, cela provoque et entretient un vrai problème de crédibilité et de légitimité. Il est loisible de constater que les compétences centralisées ne garantissent pas le respect du principe d'égalité, souvent mis en avant pour le justifier, quand on regarde les conditions d'accès aux soins ou au système scolaire.

Et il n'y a pas de doute que plus l'État administre, moins il est stratège. Plus il est opérateur, moins il est garant. Plus les compétences sont enchevêtrées, moins les responsabilités sont assumées.

Le deuxième levier consiste à repenser le concept même de « norme », après avoir décortiqué ce qui le caractérise. Nous avons bâti un système de normes, c'est-à-dire de lois et de règlements, qui repose moins sur la définition d'un objectif à atteindre et des conditions pour y parvenir, que sur les moyens, les critères, qui doivent être respectés. Cela a plusieurs conséquences. Un problème de lisibilité. Il est difficile pour un individu de pouvoir déchiffrer codes, lois et décrets. Des textes longs et précis, qui visent à décrire tous les cas de figure possibles. La rigidité de la norme, car quand le contexte change, la norme définie dans le contexte précédent n'est plus adaptée. L'exclusion, car il est strictement impossible de prévoir tous les cas, toutes les exceptions. Une bureaucratie, indispensable pour définir cette norme, la mettre en œuvre, la faire respecter, la contrôler, et en sanctionner le non-respect. Et surtout, une absence de garantie de résultats. Car ce n'est pas parce qu'une batterie de critères a été définie, que l'objectif sera atteint.

On peut citer, par exemple, les tarifs de l'apprentissage pour lesquels il existe plusieurs dizaines de milliers de tarifs différents (selon la formation, l'école, la branche, l'entreprise) s'échelonnant entre 6000 et 12000 euros!

Ceci n'a pas toujours été le cas. Nous disposons d'un certain nombre de textes, lisibles et courts, qui ont pu « tenir » pendant des siècles, de manière solide. On peut citer la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la loi de 1901 sur les associations ou la loi sur la liberté de la presse de 1881.

Échapper à la dictature de la norme, et éviter qu'elle soit prétexte à la remise en cause de l'état de droit, suppose une nouvelle architecture juridique tout à fait différente dont les principes pourraient être les suivants :

La loi serait principalement un texte d'intentions, rédigé en langage commun, fixant des objectifs, des règles générales, des principes. C'est le retour à l'esprit des lois, cher à Montesquieu. Le débat au Parlement porterait sur ces objectifs et ces principes.

L'interprétation de la loi reviendrait en partie au gouvernement, en partie aux parties prenantes (comme les collectivités, les partenaires sociaux, les autorités indépendantes, certaines instances ad hoc), en partie aux juges.

Il reviendrait au législateur de tenir compte de difficultés d'interprétation, de divergences d'application ou d'inadaptations de la règle, en pouvant, par exemple chaque année, préciser et compléter la loi, expliciter un principe qui ne serait pas suffisamment clair ou interprétable.

Le rôle du gouvernement et des décrets serait également modifié. Les textes réglementaires auraient davantage une fonction de « référence » que de « norme » stricte, impérative. De même qu'il existe des « contrats types », qui permettent de faciliter la réalisation d'un contrat mais sans que leur lettre revête une valeur contraignante, permettant de compléter, adapter à une situation particulière, les textes « réglementaires » joueraient ce rôle de référence. Les parties concernées pourraient, dès lors qu'elles respectent la loi, déroger à cette référence, à condition qu'elles en justifient explicitement la raison. Le juge n'aurait plus à s'assurer que la lettre du texte réglementaire est respectée, mais que les principes poursuivis par la loi le sont, que les écarts aux règles de référence sont justifiés par des motifs d'intérêt général et par les situations particulières auxquelles il convient de répondre.

7. Pas de réconciliation sans reconnaissance, sans une société de la reconnaissance

Le besoin de reconnaissance est probablement plus grand qu'il n'a jamais été, parce que nos organisations sociales ne favorisent pas la reconnaissance. Une reconnaissance qui pouvait s'attacher à une société moins uniforme, à une société plus structurée, en classes, en catégories, en corporations et où « le progrès » était un moteur de reconnaissance auquel tout le monde pouvait aspirer.

Une société plus « massifiée », plus anonyme, avec un moins grand sentiment d'appartenance, une identité plus floue, des parcours moins linéaires, davantage de technologie, moins de structures collectives, fait naître un immense besoin de « reconnaissance ».

L'absence de reconnaissance ne permet pas les réconciliations. Elle crée les frustrations, le ressentiment, elle délégitime les pouvoirs qui n'offrent pas la reconnaissance, elle ne favorise pas l'engagement ni la responsabilisation.

Une société doit offrir de la reconnaissance, ce qui a plusieurs traductions majeures :

- Donner à **chacun un rôle utile** ;
- Créer des **liens sociaux suffisants** ;
- Trouver les **bonnes formes de « reconnaissance »**, qu'elles soient monétaires ou symboliques ;
- **Tenir compte de chacun**, c'est-à-dire de ses besoins, de ses opinions, de ses aspirations, de ses craintes ;
- **Permettre à chacun de pouvoir représenter les autres** et accéder à des responsabilités.

Nous pouvons donner plusieurs illustrations de ce manque de reconnaissance. La reconnaissance étant un sentiment, le besoin de reconnaissance est à la fois objectif et subjectif. Il y a l'absence de reconnaissance réelle et l'absence de reconnaissance ressentie.

*C'est l'absence de reconnaissance de **ceux qui ont le sentiment de subir plus de contraintes que les autres**, sans qu'il en soit tenu compte.*

*C'est l'absence de reconnaissance de **ceux qui ont le sentiment de remplir des fonctions utiles** (le fameux concept de la première ligne) et qui n'ont pas de rémunération qui corresponde à cette utilité.*

*C'est l'absence de reconnaissance de **ceux qui exercent des responsabilités dans leur communauté** et qui ne reçoivent en retour que critiques et menaces (c'est le syndrome du maire de petites communes).*

*C'est l'absence de reconnaissance de **ceux qui n'arrivent pas à valoriser des études exigeantes** (c'est le syndrome du médecin et de sa consultation à 25 euros).*

*C'est l'absence de reconnaissance de **ceux qui ont pris part à des consultations électorales** sans avoir été écoutés (c'est le syndrome du référendum européen).*

*C'est l'absence de reconnaissance de **ceux qui ont l'impression de respecter lois et règlements** et qui constatent l'existence de fraudes.*

*C'est l'absence de reconnaissance de **ceux qui ont perdu un emploi** ou n'en trouvent pas.*

*C'est l'absence de reconnaissance de **ceux qui s'engagent bénévolement** et qui, sans attendre une rétribution, ont l'impression que la société ne sait pas en tenir compte.*

*C'est l'absence de reconnaissance de **ceux qui, plus largement, ont l'impression d'être tenus à l'écart** de tous les systèmes de gouvernance, au regard de l'endogamie des cercles du pouvoir.*

*C'est l'absence de reconnaissance de **ceux qui vivent dans des territoires où la présence des services publics est insuffisante**.*

*C'est l'absence de reconnaissance de **ceux dont la rémunération reste proche du SMIC après 10, 20 ou 30 ans** d'activité professionnelle.*

*C'est l'absence de reconnaissance **de l'enseignant, et probablement de la plupart des agents publics**.*

*C'est l'absence de reconnaissance de **ceux auxquels on ne s'adresse pas**.*

*C'est l'absence de reconnaissance de **ceux qui entreprennent** et ont l'impression qu'on ne leur en sait pas gré.*

*C'est l'absence de reconnaissance de **ceux qui ne peuvent pas se définir par des « appartenances »**.*

C'est une liste d'absence de reconnaissance qui finit par inclure toutes les catégories de la population, tous les métiers, tous les niveaux de revenus, toutes les fonctions.

Comment traiter ce problème de non reconnaissance si personne ne se sent reconnu ? Il y a évidemment une « concurrence des reconnaissances », une part psychologique, dans laquelle la jalousie et l'envie entrent en ligne de compte dans la reconnaissance. Mais plutôt que d'en faire une « hypocondrie de la reconnaissance », il faut considérer que nos sociétés ne savent plus produire de la reconnaissance pour personne, et que c'est un problème profond auquel il est possible d'apporter des réponses.

Nous pouvons esquisser l'architecture d'une société de la reconnaissance.

1 — Pour qu'existe une société de la reconnaissance, il faut connaître les besoins de reconnaissance, pouvoir mesurer le degré de reconnaissance et apprécier les progrès accomplis. Il faut instituer des « cahiers de la reconnaissance », comme il y a des cahiers de doléances, pour que ce besoin s'exprime. Il faut probablement établir une « échelle de reconnaissance », ou un « indice de reconnaissance », ou un « coeffi-

cient de reconnaissance » de même qu'il existe un « indice de Gini » pour mesurer le degré d'inégalités d'une société, tout à fait utile pour comparer les nations entre elles, et voir l'évolution dans le temps.

2 — Il faut des délibérations collectives sur la reconnaissance. Alors que ce constat d'un « besoin de reconnaissance » est bien connu, le traitement l'est moins. Les « politiques de reconnaissance » ne sont pas présentes explicitement dans le débat public. Chacun vit avec son manque de reconnaissance, sans « reconnaître » le besoin de reconnaissance de l'autre, sans pouvoir le partager, le confronter, l'objectiver et savoir comment y remédier.

Parmi les délibérations, on peut adopter celle proposée par l'économiste anglais Anthony Atkinson : une délibération collective sur ce qu'est une juste rémunération. À quel niveau estime-t-on collectivement que doivent être rémunérés des infirmières, des enseignants, des dirigeants d'entreprise, des parlementaires, des livreurs, etc. Cette délibération peut se faire sous contraintes. C'est-à-dire que l'on peut avoir, pour les emplois publics, la contrainte de ne pas augmenter les dépenses publiques et pour les emplois privés de ne pas dégrader la compétitivité. La question des contraintes peut elle-même donner lieu à délibération.

Ceci permet de mesurer l'écart entre la rémunération réelle et la rémunération juste issue d'une délibération collective (et la rémunération juste attendue par les intéressés).

Pour Anthony Atkinson, cette délibération est utile pour les plus hautes rémunérations. Il propose qu'elle donne lieu à un « guide des hautes rémunérations », ayant une valeur indicative, mais permettant d'avoir une référence pour l'ensemble de la société. Cette délibération peut aussi être utile pour les rémunérations les plus faibles, on y reviendra dans un point suivant.

3 — Pour construire une société de la reconnaissance, il faut concilier le principe de reconnaissance avec le principe d'égalité, et pouvoir appliquer le principe d'égalité au prisme de la reconnaissance. Ceci est particulièrement important dans notre pays où le principe d'égalité est parfois confondu avec un principe d'uniformité, notamment sur l'ensemble des territoires, alors que les situations y sont différentes. Il faut donc pouvoir conjuguer le principe d'égalité avec le principe de différenciation, ce qui ne veut pas dire renoncer à l'égalité, mais en faire un objectif et non pas seulement une condition de départ, appliquer l'égalité aux situations et aux trajectoires et pas aux statuts et aux droits.

4 — L'accès aux services publics est un élément majeur de la société de reconnaissance et l'inégalité face aux services publics, concept qui peut sembler paradoxal, est une réalité mal appréciée. Vis-à-vis des services publics, il y a des contributeurs nets et des bénéficiaires nets, sans que cela ne dépende ni de la capacité contributive, ni des besoins. En matière de culture, la province contribue pour les Parisiens bénéficiaires nets. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les classes les plus favorisées sont bénéficiaires nettes. Pour la mobilité, les habitants des zones urbaines sont bénéficiaires nets.

Plusieurs économistes se sont intéressés à cette question sous-estimée de la contribution de l'accès aux services publics dans l'ensemble des transferts, dans la réduction des inégalités ou au contraire leur aggravation, mais ces travaux restent partiels et trop méconnus, beaucoup moins documentés que l'effet des transferts sociaux monétaires alors qu'ils jouent un rôle important.

Construire un instrument permettant de mesurer l'apport de services publics, catégorie par catégorie, en fonction du territoire, du revenu, de l'âge permettrait d'objectiver des données essentielles pour pouvoir corriger, rééquilibrer, améliorer, remédier aux lacunes et en déduire des règles de tarification adaptées.

5 — Nous avons vu plus haut que nous pouvions objectiver l'écart entre le consensus sur une « juste rémunération » et une « rémunération réelle » Ce constat, d'une insuffisance pour un grand nombre de professions, est un premier (petit) pas sur la voie de la reconnaissance. Comment franchir les pas supplé-

mentaires, c'est-à-dire comment réduire cet écart, sans fausses promesses, sans démagogie, sans échapper au principe de réalité ?

Ne pas échapper au principe de réalité, c'est d'abord ne pas utiliser les instruments du passé, qui ne produisent plus d'effet. Il y avait un temps où le salaire minimum était un instrument adapté, avec un effet direct sur ceux qui le percevaient et un effet induit sur les rémunérations supérieures. La déstructuration du marché de l'emploi et la combinaison avec les prestations sociales ont rendu cet instrument beaucoup moins efficace.

Respecter le principe d'égalité, c'est rappeler qu'une augmentation de quelques centaines d'euros de l'ensemble des aides-soignantes, infirmières, enseignants, policiers pour ne citer que ceux-là nécessiterait de mobiliser des milliards ou dizaines de milliards supplémentaires chaque année, appelant bien sûr des demandes reconventionnelles légitimes.

Viser des justes rémunérations implique de s'intéresser au cycle de vie. Pour beaucoup de professions et de fonctions, ce qui nourrit le manque de reconnaissance n'est probablement pas tant le salaire du débutant que l'absence de progression durant l'ensemble d'une carrière. Il y a une nette différence entre ceux qui peuvent raisonnablement doubler ou tripler leur salaire initial sur l'ensemble d'une vie active et ceux qui ne peuvent pas espérer voir leur situation s'améliorer de plus de quelques pour cent.

En raisonnant sur vie entière, on peut trouver le chemin de l'accès plus tardif à des formations diplômantes, à des possibilités de qualification, à des possibilités de « reconnaissance » des acquis, à des passerelles vers d'autres fonctions ou professions, à la reconnaissance des compétences acquises dans un métier pour en exercer un autre, à l'exercice de responsabilités diverses dans des fonctions peu qualifiées.

L'écart entre rémunération réelle et juste rémunération peut être en partie réduit par la solidarité, comme le fait, partiellement, la prime d'activité, qui peut marquer de la part de la société un souci de correction d'écarts que l'employeur ne peut pas résorber.

Confier au service public de l'enseignement et notamment de l'enseignement supérieur une réelle mission d'accès aux diplômes et à la qualification entre 30 et 50 ans est une concrétisation réaliste de la société de la reconnaissance. Cela veut dire y donner un vrai accès, proposer des formations adaptées (prenant en compte la validation des acquis) et organiser les enseignements pour qu'ils soient compatibles avec une activité professionnelle. C'est, pourrait-on dire, pour simplifier, l'idée du « CNAM pour tous », le conservatoire national des arts et métiers ayant été conçu pour jouer ce rôle.

Le CPF le Compte Personnel de Formation, pourrait être réorienté dans ce sens. Et, une manière de reconnaissance vis-à-vis de certaines professions loin de la juste rémunération pourrait être d'abonder davantage le CPF de ces catégories, plutôt que le CPF indifférencié.

6 — Reconnaître que l'utilité ne se résume pas à la production économique et au cadre du travail. Dans la société de la reconnaissance, l'ensemble des contributions à l'intérêt général ont une valeur reconnue : donner du temps bénévole, exercer des mandats, donner son sang ou sa moelle, mettre à disposition des services publics ses données, être volontaire pour la sécurité civile ou les pompiers, etc. Cela ne signifie pas que ces activités impliquent une rémunération salariée, et pas forcément une rémunération monétaire, mais elles doivent être considérées, prises en compte, valorisées, bref reconnues et le mode de reconnaissance peut varier selon les situations des personnes.

Cette utilité doit être reconnue dans les indicateurs de richesse, pour corriger le fait qu'actuellement une grève de l'ensemble des bénévoles et volontaires, si elle se produisait, n'aurait aucun impact sur le PIB mais un impact majeur sur le fonctionnement de la société.

Si le « marché du travail » est un marché, par nature, imparfait, l'univers de l'intérêt général peut tendre vers la rencontre de l'offre et des besoins. C'est celui de la « contribution citoyenne généralisée », développée par ailleurs, qui contribue à la société de la reconnaissance.

7 — Le concept de justes rémunérations appliqué aux plus hauts revenus. Pour instituer une société de la reconnaissance, il convient de traiter tout ce qui n'apparaît légitimement pas juste. On a vu qu'Anthony Atkinson propose une délibération collective aboutissant à un cadre de référence non prescriptif sur les hautes rémunérations.

Il y a plusieurs voies possibles pour réintégrer les plus hautes rémunérations dans un esprit de justice.

Tenir compte des écarts de rémunérations au sein d'une entreprise dans le calcul des allègements de charges sociales ou l'attribution de subventions. L'octroi de rémunérations très élevées au sein d'une entreprise est le fruit d'un choix de ses actionnaires et dirigeants. Est-il juste que ce choix qui oriente le montant et la répartition de la masse salariale soit sans impact sur les dépenses publiques venues compenser le coût du travail non qualifié ? Au-dessus d'une rémunération de référence, les montants versés pourraient être déduits des sommes versées par l'État pour neutraliser cet effet et ne pas utiliser les aides publiques comme une aide indirecte aux salaires élevés.

8 — La reconnaissance des inégalités non monétaires, des autres inégalités que les inégalités de revenu.

Si on se focalise, quand il est question d'inégalités, sur les inégalités de revenus, et secondairement sur les inégalités de patrimoine, le débat public prend moins en compte les inégalités d'espérance de vie, de morbidité, d'accès à l'enseignement supérieur, de qualité et d'environnement de vie, qui sont parfois secondaires aux inégalités de revenus, mais qui souvent les amplifient. Ne pas reconnaître l'existence de ces inégalités et ne pas en faire un « objet politique », alors qu'elles ont un effet très structurant sur la société, est un obstacle à la société de la reconnaissance.

9 — La reconnaissance dans la représentation. Pour être reconnu, il faut se reconnaître dans celles et ceux qui exercent des responsabilités, prennent des décisions, vous représentent. L'élection ne suffit pas à le garantir, pour une série de raisons, dont les « filtres », qui ne permettent pas à chacun de pouvoir être choisi pour briguer les suffrages, même dans une société démocratique. Le résultat est une discordance forte entre la structure de la société et la structure de ses instances de représentation, à commencer par le Parlement. Discordance quant au niveau de revenu, au statut social, au niveau d'études, aux conditions de vie, aux origines. Si cela n'est pas forcément une anomalie — le diplôme et l'expérience préalable de responsabilités peuvent inspirer légitimement la confiance — cela le devient quand la sur-représentation et sous-représentation sont manifestement excessives.

Comment y remédier ? On notera que pour la mixité, des progrès ont été réalisés par la loi, que ce soit dans le scrutin de liste (en imposant l'alternance hommes/femmes) ou dans les scrutins uninominaux par des pénalisations financières vis-à-vis des partis. Ceci peut-il s'appliquer pour d'autres critères que le critère de sexe ? C'est certainement complexe.

Le problème est complexe, mais une société de la reconnaissance se doit d'y apporter des réponses, même imparfaites, même iconoclastes. Car ce qui est en balance, si ce problème n'est pas sinon résolu, du moins atténué, c'est le rejet de la représentation, le rejet du fonctionnement démocratique.

Iconoclaste peut être la solution d'introduire dans les assemblées une part minoritaire (de 10 à 20 %) de représentants tirés au sort, de manière à ce qu'ils puissent assurer une « représentation des non représentés ». Très minoritaire, ce qui ne retire pas les enjeux d'élections traditionnelles. Mais une part réelle, qui leur permet de s'exprimer et d'influer sur la formation des majorités au sein des assemblées.

Mais cette représentation peut se retrouver bien au-delà du Parlement. Cela peut concerner les assemblées locales, des instances auprès des services publics, avec un pouvoir consultatif ou délibératif.

10 — La reconnaissance des initiatives. La société de la reconnaissance ne concerne pas seulement les individus, ni même seulement les catégories socio-professionnelles. Elle concerne aussi les organisations de la société dite civile. La reconnaissance du rôle des associations, des initiatives citoyennes dans la structuration de la société, dans la résolution de problèmes, dans la création de valeur, sans qu'elles aient à renoncer à ce qui fait leur identité : leur caractère spontané, leur spécialisation, leur organisation démocratique, leur liberté, et, souvent leur volonté de s'abstraire de certains cadres rigides, lorsqu'ils sont des obstacles à l'efficacité, la qualité, la pertinence et l'ajustement des réponses qu'elles souhaitent apporter.

Ce dernier point fait le lien entre la société de la reconnaissance et la société de la confiance.

Nous proposons donc de promouvoir la société de la reconnaissance, en montrant qu'il ne s'agit pas seulement d'un concept abstrait, d'un vœu pieux, ou d'une utopie, mais que la recherche de la « reconnaissance », peut avoir des implications dans l'organisation démocratique, dans la structuration de la société, dans le fonctionnement économique. La reconnaissance étant tout sauf ce qui se décrète, il n'y a pas de société de la reconnaissance sans délibération collective, sans appropriation, sans écoute du besoin de reconnaissance, sans que la reconnaissance des uns se fasse au détriment des autres.

8. Réconcilier Solidarité et Responsabilité. Réconcilier assurance et prévention

C'est l'une des réconciliations fondamentales. C'est celle qui est indispensable à la pérennité de ce qu'on appelle, peut-être désormais improprement « notre modèle social », qui repose sur la solidarité de ses membres.

L'opposition ou la tension entre solidarité et responsabilité est ancienne. Elle est contemporaine de toute construction de système de solidarité, comme celui de la sécurité sociale. Car l'instauration de mécanismes de solidarité, ou tout simplement d'assurance à travers la mutualisation du risque, a un effet sur la responsabilité ou sur la déresponsabilisation.

Chaque étape de la construction d'un mécanisme de solidarité est accompagnée d'un débat vif sur les questions de déresponsabilisation, qu'il s'agisse de la santé, de la lutte contre la pauvreté, de l'assurance chômage, de la politique familiale.

Le souci de ne pas déresponsabiliser prend plusieurs formes : les franchises médicales et les « tickets modérateurs » pour l'assurance maladie, la dégressivité des indemnisations pour le chômage et leur limite dans le temps, le débat sur la suspension des allocations familiales pour les parents d'enfants qui ne respectent pas la loi, les obligations des allocataires du RSA.

Si ces instruments (imparfaits) de responsabilisation s'adressent aux assurés, aux bénéficiaires de la solidarité, certaines mesures visent ceux qui peuvent attribuer ce bénéfice. Ce sont notamment les mesures de responsabilisation des professionnels de santé, à travers des restrictions ou des contrôles, ou celles qui peuvent concerner les employeurs à travers les mesures d'encadrement des conditions de licenciement.

Cette tension entre responsabilité et solidarité nourrit le débat sur le caractère inconditionnel ou non de la solidarité ou de certaines composantes de la solidarité. Un revenu minimal doit-il être inconditionnel ? L'accès à l'assurance maladie doit-il être strictement indépendant de tout comportement ? C'est tout à l'honneur de nos sociétés, et cela doit être sauvegardé, de ne pas laisser mourir de faim ou d'absence de soins quiconque, sans conditions. Mais le questionnement se pose, fréquemment pour des situations moins extrêmes, quand il ne s'agit pas de vie ou de mort.

Si cette tension entre solidarité et responsabilité est si ancienne, pourquoi peut-elle être considérée comme plus cruciale aujourd'hui qu'hier ? Elle se pose avec une plus grande acuité parce que la solidarité est moins consentie, moins naturelle, que son poids sur l'économie est plus élevé. La tension entre ces deux notions s'approche d'un point qui peut être un point de rupture où, sans responsabilité, c'est l'ensemble des mécanismes de solidarité qui peuvent être remis en cause.

Comment réconcilier solidarité et responsabilité ?

Si la solidarité neutralise la responsabilité, elle s'affaiblit. Si nous n'avons plus d'intérêt, plus de bénéfice à être « responsable », nous utiliserons la solidarité à mauvais escient.

Cela impose de ne pas opposer la responsabilité à la solidarité, mais plutôt de faire de la responsabilité la condition de la solidarité et de la solidarité la solidité de la société. Il ne s'agit pas de considérer qu'il faudrait choisir entre la solidarité (qui serait une valeur de gauche), et la responsabilité (qui serait une valeur de droite), ou l'une une valeur sociale et l'autre une valeur libérale. Combiner solidarité et responsabilité n'est pas un compromis qui affadirait l'une et l'autre, c'est une nécessité vitale.

Ce n'est pas attaquer la solidarité que de reconnaître qu'un certain type de solidarité peut nuire à la responsabilité et donc à l'intérêt général. Prenons l'assurance chômage du point de vue des entreprises : si l'assurance chômage est conçue de telle manière qu'une entreprise qui licencie ne supporte pas de charges supplémentaires, la déresponsabilisation de l'entreprise joue contre l'emploi. Et symétriquement, pour un salarié, si l'indemnisation du chômage est « inconditionnelle », sans limite et sans dégressivité, le besoin du travail comme moyen de gagner sa vie s'estompe, et cela joue contre la compétitivité de l'économie et la pérennité de l'assurance chômage.

Supprimer la part de responsabilité a des conséquences sur soi-même : être moins ou ne plus être responsable de ses actes, de ne pas en supporter les conséquences, conduit à moins d'attention, moins de protection, moins de soin. Cela a des conséquences sur les autres et des conséquences sur la soutenabilité même de la solidarité.

La solidarité est indispensable pour protéger contre les aléas ou contre les risques que l'on ne peut pas conjurer. Elle est conçue pour que celui qui supporte davantage que les autres un aléa (un accident, la survenue d'une maladie, l'effet d'une catastrophe naturelle ou d'un événement économique) n'en supporte pas davantage de conséquences mais que le poids des conséquences soit partagé par une population plus large, jusqu'à devenir quasi indolore. Tant qu'il s'agit d'aléa, la solidarité tient. Mais si chacun peut influencer sur le risque pour l'aggraver ou se dispenser de faire ce qui lui revient pour se protéger contre le risque, alors la solidarité se fragilise car elle doit supporter plus que ce qui lui incombe.

Pour réconcilier, il faut d'abord écarter les mauvaises ou les fausses réconciliations.

Notons tout d'abord que, contrairement à ce qui est parfois avancé, **introduire davantage de « responsabilité » ne signifie pas privatiser la solidarité,** ni n'implique de réduire le niveau de protection. Il peut s'agir de modifier les conditions de la protection, ou la nature de la protection. La responsabilité peut être le prétexte à la privatisation, ou ce qui revient au même à la transformation de la solidarité en simple assurance, mais ce n'est pas une fatalité.

De même que la solidarité doit être équilibrée, la responsabilité doit l'être également. Or, quand on parle de responsabilité, on a tendance à avoir une vision déséquilibrée : responsabiliser les patients davantage que les médecins; responsabiliser les salariés davantage que les employeurs; responsabiliser les demandeurs d'emplois davantage que les acteurs du service public de l'emploi; responsabiliser les usagers davantage que les promoteurs du service public; responsabiliser les bénéficiaires des minima sociaux davantage que les bénéficiaires des allègements de charges sociales; et, bien évidemment, responsabiliser les plus pauvres et les plus vulnérables davantage que les autres.

La responsabilité doit donc être équilibrée; elle doit également être proportionnée; plus on a de pouvoirs, plus on doit avoir de responsabilités; il faut également réconcilier les deux sens du mot « responsabilités » : les responsabilités que l'on exerce et les responsabilités que l'on assume.

Il y a également une particularité dans les responsabilités qui touchent la protection sociale. Il y a des limites aux conséquences de la responsabilité. Il ne s'agit pas de basculer dans un modèle où l'on peut se retrouver sans accès aux soins ou sans revenus.

La réconciliation entre solidarité et responsabilité passe donc par un très étroit chemin de crête.

Pour qu'il puisse y avoir responsabilisation, il ne faut pas que celle-ci porte sur ce qui ne dépend pas de l'individu concerné : nous ne sommes responsables ni de notre génétique, ni de la maladie que nous avons contractée, ni des difficultés de l'entreprise qui nous emploie, ni de la pénibilité de notre travail.

Il est davantage question de la responsabilité qui résulte de nos choix, de notre capacité à nous protéger par nous-mêmes, sans passer directement au stade de la protection collective, de notre responsabilité vis-à-vis d'autrui.

« Ce que nous cherchons comme réconciliation, c'est la responsabilité comme capacité, pas comme culpabilité. »

Il ne faut pas non plus que la responsabilisation réduise la protection.

Ce que nous cherchons comme réconciliation, c'est la responsabilité comme capacité, pas comme culpabilité.

Cela impose une deuxième réconciliation fondamentale; celle de l'assurance et de la prévention. Le talon d'Achille de notre système de protection sociale est de compenser plus que de prévenir.

La responsabilisation a comme principale raison d'être de pouvoir avoir une vertu préventive, ce qui veut dire que la responsabilisation ne concerne pas que l'assuré, mais elle concerne également la responsabilité de l'État et de la puissance publique, la responsabilité des entreprises et de l'ensemble des acteurs économiques.

Lorsque l'État ne prend pas la responsabilité d'interdire l'amiante, c'est le système de protection sociale qui en supporte les conséquences financières et les malades les conséquences sanitaires.

Lorsque l'État renonce à réduire l'exposition à des facteurs de risque environnementaux (les pesticides, les polluants, les particules, les aliments ultra-transformés, pour ne citer que quelques exemples), c'est à nouveau les mêmes qui en supportent les conséquences.

Lorsque des entreprises actionnent à l'excès la rupture conventionnelle, c'est l'assurance chômage qui en supporte le coût.

La responsabilisation concerne donc tous les acteurs et pas seulement les assurés, et, si elle est mise en œuvre, elle doit l'être avec une visée préventive. La responsabilité de mieux protéger, non pas la responsabilité pour se désengager.

9. La réconciliation avec le travail et la prise en compte du temps

Le travail est une valeur fondamentale. On entend beaucoup qu'il faut le réhabiliter, faire que le travail paye, travailler davantage. Notre système de protection sociale a été construit sur le travail : il est né du travail, pour protéger la force productive, et il est fortement financé par le travail.

Le travail a déjà connu beaucoup de mutations. Mais il risque d'être bouleversé par l'irruption de l'intelligence artificielle, mais aussi des robots. Certes, nous avons déjà connu des révolutions technologiques qui ont détruit des emplois pour en créer d'autres. Mais il y a plusieurs raisons de penser que ces révolutions sont d'une autre nature, ou du moins d'une autre ampleur. Parce qu'elles ne concernent pas seulement les emplois peu qualifiés, mais tous les emplois. Pas seulement l'industrie, mais aussi les services. Pas seulement une zone géographique, mais l'ensemble du monde. Et à un rythme particulièrement rapide, pour ne pas dire fulgurant ; on assiste déjà à des annonces de réduction d'emplois par dizaines de milliers dans certaines entreprises. L'impact, aux États-Unis, sur l'embauche des jeunes diplômés, est sensible.

S'il est difficile de prévoir si l'effet « destruction/création » permettra, à long terme, d'atteindre un nouvel équilibre, il serait peu probable de ne pas assister, avec un haut degré de certitude, **à des déséquilibres forts à court et moyen terme**, avec un volume d'heures de travail humain nécessaires pour faire tourner l'économie plus faible qu'il ne l'est actuellement.

Or le rapport au temps peut se déformer en l'espace de décennies, parfois d'années. En un peu plus d'un siècle la part de la « vie éveillée » consacrée au travail est passée de 40 à 12%. En l'espace de quelques décennies, la période de vie après la retraite a augmenté de 20 ans. En quelques décennies également, le temps d'entrée dans la vie active a reculé de plusieurs années. En quelques années, le temps consacré aux écrans est passé de négligeable à plus de 3 heures par jour. En quelques décennies, le temps de trajet pour des destinations lointaines a été considérablement réduit, alors que le temps de trajet domicile-travail s'est accru pour une large part de la population. Le temps de réception d'un courrier est passé de 48 heures à quelques secondes, avec la substitution des lettres par les mails.

Pour la production de biens et de services, simples comme sophistiqués, le besoin de temps humain peut se restreindre rapidement. Si on peut concevoir une économie qui maintient le même niveau de production avec une quantité beaucoup plus restreinte de main d'œuvre, on ne peut concevoir une société dans laquelle une grande partie de la population n'a plus de rôle utile dans la société, si ce n'est celui de consommer les biens de la petite minorité qui produit.

On ne peut concevoir non plus que la protection sociale reste majoritairement financée par le travail, tel qu'on le définit aujourd'hui.

Or cette place grandissante, en partie par substitution, de l'intelligence artificielle et des robots dans le système de production de biens et de services, n'effacera pas un nombre de besoins non satisfaits. On déplore, depuis des années en France, le paradoxe des offres d'emplois non pourvus au regard du nombre de chômeurs, sans que les deux chiffres soient du même ordre de grandeur. D'un côté, environ 300 000 offres d'emplois non pourvues, de l'autre deux à trois millions de chômeurs. Si les premières étaient toutes pourvues, le chômage resterait à un niveau élevé. Le paradoxe le plus pertinent est l'écart avec l'ensemble des besoins non satisfaits. Il y aurait besoin de davantage d'infirmières pour mieux prendre en charge les malades, de davantage d'enseignants pour réduire la taille des classes, de davantage d'aides à domicile, pour lutter contre l'isolement, de davantage de travailleurs sociaux, pour lutter contre la précarité, de davantage de policiers, pour assurer la sécurité, de davantage de juges pour rendre la justice plus rapidement. Là, les besoins se chiffrent en millions. S'ils ne sont pas satisfaits, c'est

qu'il n'y a pas de modèle économique pour financer ces besoins, qui ne relèvent pas, ou très minoritairement du secteur marchand.

Réhabiliter le travail, ce n'est pas s'accrocher à une vision étroite et datée du travail productif, qui risque d'être vite dépassée, mais c'est faire évoluer la notion même de travail, élargir le périmètre du travail, quand la technologie vient le restreindre dans son acception classique, faire coïncider travail non plus seulement avec « production », mais plus largement avec « utilité ».

Nous savons déjà que la vision traditionnelle du travail, salarié ou rémunéré, ne couvre qu'une partie de la réalité. Elle écarte le temps de travail domestique, le temps des aidants, le temps de la transmission, pour ne prendre que ces exemples. Demain, cette réalité du travail dit productif sera recroquevillée sur moins d'heures de moins de personnes.

Adopter une vision élargie du travail, comprenant l'ensemble des fonctions utiles à la société et une rémunération n'oubliant aucune de ces fonctions a été longtemps une utopie. Il peut s'agir rapidement d'une nécessité.

Ce qui serait sinon utopiste, du moins irréaliste, est de penser que le travail rémunéré ne concerne qu'une partie étroite de la population, à la fois hautement rémunérée et lourdement imposée sur cette rémunération pour supporter la majorité de la population, laissée à la périphérie du système productif.

Il est frappant, à cet égard, de constater la plaidoirie de certains patrons de la tech (à commencer par Elon Musk et Sam Altman), en faveur du « revenu universel » sans contrepartie de travail. Ce qui nous paraît devoir être défendu, et nettement moins porteur de dérives, est davantage l'idée d'une « utilité universelle rémunérée » que celle d'un revenu, déconnecté de toute activité, et consacrant une société où une petite minorité produirait l'essentiel de la richesse et condescendrait à en restituer une petite partie à ses clients!

Cela suppose deux changements.

Le premier est de prélever là où se crée la valeur. L'idée considérée comme sympathiquement rêveuse par les uns, castratrice du progrès technologique pour les autres, de taxer les automates et les robots, devient logique. Si l'intelligence artificielle et les robots permettent d'économiser une quantité importante de temps d'ingénieurs, de consultants, de juristes, de médecins, de vendeurs, de comptables, d'ouvriers, sans prétendre ici à l'exhaustivité, comment imaginer qu'ils pourraient ne pas aussi contribuer au financement du système de santé, du système éducatif, de la sécurité?

Le passage à l'acte n'est pas simple. De même qu'en faisant supporter par le travail humain une grande partie du poids de la protection, on a accéléré les mouvements de délocalisation des emplois et de dés-industrialisation, de même, en taxant le progrès technologique — celui qui le génère ou celui qui l'utilise — à hauteur suffisante, on risque de remplacer un problème de compétitivité du travail par un problème de compétitivité technologique, dans un monde ouvert où tous les pays ne seront pas concernés en même temps par les mêmes défis et n'y apporteront pas simultanément les mêmes réponses.

Le second changement concerne l'assiette de la rémunération, assiette qui doit prendre en compte l'ensemble de l'utilité sociale. Ce n'est pas simplement le travail qui doit être rémunéré, mais l'ensemble des services rendus, y compris la satisfaction des besoins aujourd'hui non marchands. C'est un deuxième changement conceptuel, non moins aisé à réaliser. Il nécessite de pouvoir mesurer cette utilité, éventuellement le temps qui lui est consacré, de pouvoir la « saisir » pour la compter et la rétribuer. Cela veut dire aussi organiser non pas le marché mais la rencontre de l'offre d'utilité avec les besoins.

10. La contribution citoyenne généralisée

À l'intersection des questions d'obligations, de confiance, de responsabilité, de reconnaissance, se trouve la question de la citoyenneté. On évoque souvent les conditions d'acquisition de la citoyenneté, moins fréquemment les conditions d'entretien de cette citoyenneté. Nous ne la prenons pas comme un « acquis », mais comme une responsabilité; non pas comme un statut, mais comme une fonction.

Être citoyen, ce n'est pas seulement payer ses impôts et respecter la loi.

C'est appartenir à une Nation et en être contributeur. C'est reconnaître que la société dans laquelle on vit — ses services publics, sa sécurité, sa cohésion, sa capacité à traverser les crises — ne tient pas d'elle-même. Elle tient parce que des gens l'entretiennent, la soignent, la font vivre. Elle tient parce que tous s'en sentent responsables et partie prenante. Elle ne peut pas tenir si les « citoyens » se comportent comme de simples consommateurs de services publics et de démocratie. Elle ne peut pas tenir s'ils estiment que les mécanismes indispensables et sophistiqués de solidarité, auxquels ils contribuent financièrement, se suffisent à eux-mêmes pour assurer la cohésion de la société et se substituent à la part de solidarité, d'engagement qu'ils peuvent produire.

Notre responsabilité vis-à-vis du devenir collectif ne se délègue pas. Elle s'exerce.

Instaurer une « contribution civique active », c'est la logique de réconciliations qui ne procèdent pas d'actes décrétés du haut, et dont on attendrait qu'ils interviennent, mais bien d'une implication de chacun.

Cela suppose de prendre conscience de l'impact qu'une contribution active, même minime et en tout état de cause compatible avec la « capacité contributive » de chacun, peut avoir sur l'état de la société, sur la résolution de problèmes, sur le fonctionnement des services publics, sur le bien commun.

Qu'est-ce que cette capacité contributive ?

La plus commune est celle du temps. Ce temps que l'on peut donner comme bénévole. Pour prendre conscience de son impact, on peut rappeler que 5 jours par an « donnés » par 30 millions de personnes, représentent l'équivalent de 750 000 personnes à temps plein. Et 5 jours par an, cela revient à une année sur une vie entière, comme accomplir auparavant un service militaire, aujourd'hui un service civique.

Mais, cette contribution peut prendre beaucoup d'autres formes que le temps : le don de sang ; l'inscription sur un fichier pour le don de moelle ; la participation à des questionnaires, à des enquêtes, à la mise à disposition de données pour améliorer les services publics ; la participation à des enquêtes épidémiologiques, à des recherches cliniques ; le rôle de référent dans son village ou son quartier ; la participation à des services à destination des personnes isolées ; des initiatives de partage (de véhicules, de logements, d'outils, de machines) ; la contribution à l'entretien de l'environnement.

Cette contribution, sous une forme ou une autre, est à la portée de tous. La portée de cette contribution, si chacun y participe, est un impact très favorable sur la société.

Des millions de personnes en sont déjà convaincues. Elles sont bénévoles, elles exercent des mandats, elles aident dans leur environnement. Elles sont nombreuses, mais minoritaires.

Pourquoi chercher à généraliser cette contribution ?

En premier lieu, pour améliorer la société et son fonctionnement, de manière sensible.

En deuxième lieu, pour modifier notre rapport au « bien commun », et organiser cette transition de « consommateur » à « contributeur », de « récepteur » à « acteur », pour renforcer notre sentiment d'appartenance, notre sens de la responsabilité.

En troisième lieu, pour accompagner une évolution, prévisible, de la place du travail dans nos vies et dans la société. La part du travail dans la vie entière est passée en un siècle et demi de 40 % de la vie éveillée à 12 %, compte tenu de la généralisation des études, de l'augmentation de l'espérance de vie, de la diminution de la durée du travail annuelle, hebdomadaire et quotidienne. C'est une évolution majeure. Un progrès dont nous n'avons pas toujours conscience.

Il est possible que cette part continue à diminuer par l'effet de l'intelligence artificielle, des robots humanoïdes, et plus largement du progrès technologique et de ses effets de substitution.

Cette évolution permet, ou oblige, c'est selon, à envisager une contribution complémentaire à l'intérêt général et à concevoir l'apport à la société comme plus large que le seul travail, selon ses formes classiques. La contribution active est un remède au sentiment d'inutilité, à la marginalisation.

Pour cela il faut que cette contribution soit réellement prise en compte, dans ce qu'elle apporte à la richesse réelle du pays. Mais il faut aussi qu'elle ne repose pas sur une minorité mais qu'elle soit généralisée.

Comment en faire une obligation, au même titre que le respect de la loi – dont le non-respect est sanctionné — ou le paiement de ses impôts et cotisations, ou par le passé du service militaire ?

Il y a plusieurs possibilités. La première serait, faute de s'être acquitté de cette obligation, d'être pénalisé financièrement. La deuxième serait de subordonner l'exercice de certains droits à la satisfaction de cette obligation.

Postambule : la poursuite du récit

Ce texte est loin d'être achevé. Ni même abouti. Bien au contraire. Il ouvre des pistes. Sa vocation est d'offrir de la matière première pour délibérer, pour débattre et pour montrer qu'il n'y a pas un gouffre entre les concepts et le concret.

Nous ne prétendons pas, pour prendre un exemple, avoir résolu le besoin de « reconnaissance ». Mais nous estimons que reconnaître ce besoin est un premier impératif et qu'au-delà, montrer qu'il existe des pistes pour y répondre fait franchir un grand pas, par rapport à faire de la reconnaissance un simple slogan.

Pour notre part, nous avons commencé à montrer comment l'on pouvait traduire tout ou partie des principes esquissés ci-dessus dans trois domaines essentiels : l'éducation, la santé et l'alimentation.

Dans ces trois domaines, nous ne nous sommes pas demandé quelle mesure pourrait corriger la réforme précédente, mais **quelle architecture nouvelle pourrait nous réconcilier avec les fondements mêmes de l'alimentation, de l'éducation et de la santé.**

Ce n'est que l'amorce de la fabrication des réconciliations. Une amorce « libre de droits », pour que nombreux soient ceux qui aient envie de faire vivre ces réconciliations.



La Fabrique de Nos Réconciliations

www.fabrique-reconciliations.fr

[Contribuer à la réflexion](#)

LES NOTES DE LA FABRIQUE MISES AU TRAVAIL PUBLIC EN SEPTEMBRE 2026

[Vers une société de réconciliations — cette note](#)

[Notre alimentation](#)

[Notre système de santé](#)

[Notre système éducatif](#)